OBJET DU MARCHÉ
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE JEUX DE LA PETITE ENFANCE - MAROMME

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MARCHÉ DE TRAVAUX

MODE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE

Suivant articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-2 ; L 1111-2 ; L 1111-3 ; L 1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1er avril 2019

NOUVELLE PROCÉDURE INITIÉE SUITE À UNE DÉCLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (Article R. 2185-1 et R. 2185-2 du Code de la commande publique)

Maître d'Ouvrage
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

I- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1- Objet de la consultation

La présente consultation est une nouvelle procédure initiée à la suite de la décision de la ville de déclarer la précédente procédure, uniquement le lot 1, sans suite pour un motif d'intérêt général conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du Code de la commande publique.

La ville de Maromme, dans le cadre de la règlementation sur les aires de jeux, nécessite la réalisation d'1 sol souple, la fourniture et pose de jeux et la végétalisation d'une cour.
Dans le cadre de ce marché, 1 site bénéficiera de ces travaux : il s'agit de la nouvelle Maison Municipale de la Petite enfance (MMPE) située 13 Rue de l'Église, 76150.

Pour la Maison Municipale de la Petite enfance (MMPE) : Suite aux travaux de mise en accessibilité et la création de la nouvelle Maison Municipale de la Petite enfance (MMPE), qui regroupe la crèche Françoise Dolto et le relais petite enfance, la commune souhaite porter un nouveau projet d'aménagement de la cour de l'établissement.

En ce qui concerne la cour, le but du projet est l'aménagement d'un espace végétalisé, la mise en place de jeux, de mobilier et la sécurisation de l'espace. Ce projet est à destination d'un public âgé de 0 à 3 ans.

La cour de 300 m² sera à aménager en différents espaces, une partie avec un sol spécifique, des jeux et du mobilier adapté au public concerné (environ 1/3). L'autre est à végétaliser environ (2/3). Le terrain comprend une zone de pente.

Le service petite enfance est engagé dans une démarche de développement durable avec une labélisation « écolo-crèche » et pour cela nous portons une attention particulière à l'impact de ce projet et à l'aménagement de la zone végétalisée.

Les travaux devront intervenir à partir du 01 octobre 2023 en intervenant en dernier sur la partie devant la crèche actuellement utilisées par l'équipe.

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme à l'adresse suivante :

- 13 Rue de l'Église, 76150 Maromme

3- Mode de passation

C'est un marché de travaux, incluant la fourniture et pose de jeux et d'autres mobiliers, passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant les articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-2 ; L 1111-2 ; L 1111-3 ; L 1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1er avril 2019.

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont :

- Pièces particulières

Les pièces particulières du marché sont classées par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- L'attestation de visite obligatoire (sous réserves des stipulations de l'article 7.3 du CCAP)

- Pièces générales

- Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018
- Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TRAVAUX).
- Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS)

II- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095 76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le Maire de la ville de Maromme ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération n°1 de la séance du 30 mars 2023 du Conseil municipal, notamment en son troisième point, décidant de déléguer à M. le Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 05/04/2023, visé et rendue exécutoire par les services préfectoraux le 05 avril 2023.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.

Service de gestion comptable (SGC) de Maromme – Déville-lès-Rouen
3 impasse des tisserands, BP 1088
76150 Maromme

3- Autres intervenants dans le marché

Sans objet.

III- IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

1- Engagement du candidat

Je soussigné* : ……

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise* :

  …….

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) regroupant l'ensemble des clauses à caractère technique régissant ce marché

- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations en respectant les caractéristiques et spécifications techniques énumérées dans le C.C.T.P, dans les conditions ci-après définies.

2- Informations concernant le candidat

Nom, prénom et qualité du signataire* :

……

……

……

Tel. *:.....E-mail*.....

☐ Agissant pour mon propre compte.

☐ Agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom*, l'adresse*, le téléphone* de la société :*

……

……

……

☐ Agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la personne publique :*

……

……

……

☐ Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....(Joindre DC1*)

☐ Groupement solidaire ☐ Groupement conjoint

☐ Mandataire solidaire ☐ Mandataire non solidaire

N° de SIRET*…… **N°A.P. E*……**

Mention obligatoire

3- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de ses sous-traitants.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

4- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix après exécution du marché et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre l'exécution normale de ses missions.

IV- PRIX

1- Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix est global et forfaitaire. Le prix comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps notamment la situation économique actuelle, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée. Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux et des fournitures, le titulaire reconnaît avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et a élaboré ses prix en connaissance de cause.

- Forme du prix

Le prix de l'offre est ferme et non actualisable.
Les prix sont réputés avoir été établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le maître d'ouvrage.
En cas de modification imprévisible de la législation ou réglementation applicables en cours d'exécution du marché ayant un impact sur les coûts, les parties conviennent de se rencontrer pour évaluer l'impact financier de cette modification et le cas échéant formaliser par voie d'avenant la modification rendue nécessaire.

2- Décomposition du prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établi le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Mention obligatoire

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Lot unique : La maison municipale de la petite enfance (MMPE)	
Montant HT de la prestation	**Euros**
TVA (taux de …….%)	**Euros**
Montant TTC de la prestation	**Euros**
Montant HT en lettres : …… **……**	

VILLE DE MAROMME	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES DE JEUX DE LA PETITE ENFANCE - MAROMME					
La maison municipale de la petite enfance (MMPE)						
	DESIGNATION DES OUVRAGES	DESIGNATION DU PRODUIT	Unité	Quantités	Prix unitaire Euro	Prix total Euro (H.T)
ESPACE 1 : Sol souple et jeux	Installation de chantier, y compris cantonnement, mesure de sécurité, etc…			1		
	Travaux préparatoires			1		
	Fourniture et mise en œuvre du sol souple			1		
	Jeu n°1 : Fourniture et pose			1		
	Jeu n°2 : Fourniture et pose			1		
	2 petites jardinières carrées en bois : Fourniture et pose			1		
	1 Etagère pour poser un classeur;: Fourniture et pose			1		
	1 Poubelle bois: Fourniture et pose			1		
	1 récupérateur d'eau pluviale + coffrage + 1 jardinière			ENS		
	1 Banc adulte : Fourniture et pose			1		
	1 Banc taille enfant 2- 3 ans : Fourniture et pose			1		
	1 Panneau d'information du public : Fourniture et pose			1		
	1 Bardage bois mur + 1 module de motricité au mur			ENS		
	RECEPTION DE TRAVAUX et conformité revêtement souple et aire de jeux (début des travaux vers octobre 2023)			1		
					SOUS-TOTAL (HT)	
ESPACE 2 : Zone végétalisée	Aménagement végétalisation Gazon/Herbe/Haie/Arbre/Chemin/Plantation/Motricité…			ENS		
	2 tables avec bancs (enfants 2-3 ans): Fourniture et pose			2		
	1 banc adulte : Fourniture et pose			1		
	1 cabane en bois + Plantes grimpantes + sol en bois ou rondins de bois : Fourniture et pose			ENS		
	1 Tronc d'arbre semi enterré + 2 poteaux câblés + 1 parcours de 6 rondins : Fourniture et pose			ENS		
	1 jeu d'eau en bois : Fourniture et pose			1		
	1 Jardinière en bois U + 6 oyas + plantation d'arbustes fruitiers + Hôtel à insectes : Fourniture et pose			ENS		
					SOUS-TOTAL (HT)	
ESPACE 3 : Sécurisation des espaces	Protections physiques			ENS		
	Protections visuelles			ENS		
	Gestion de l'écoulement de l'eau pluviale			ENS		
					SOUS-TOTAL (HT)	
Lot unique : La maison municipale de la petite enfance (MMPE)						
					MONTANT TOTAL H.T	
					TVA……%	
					MONTANT TOTAL T.T.C	

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le CCAP, soit **120 jours**.

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) sera remplie et signée par le candidat à l'appui de son offre figurant dans cet acte d'engagement***.**

V- DUREE ET EXECUTION DE LA PRESTATION

1- Durée

La durée d'exécution du marché public est du **01 octobre 2023 au 30 novembre 2023** à compter de :

- La date précisée dans l'ordre de service

2- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification et se termine dès la fin de la prestation de travaux au terme de la durée du présent marché public ou au terme de la décision de réception définitive des travaux.

L'ordre de service est une décision administrative qui précise les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations qui constituent l'objet du marché, dès sa réception par le titulaire, il s'engage à le compléter et le signer, puis retourner ledit document au pouvoir adjudicateur par la même voie que celle utilisée pour sa notification.

3- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 19 du CCAG-Travaux 2021.

VI- PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

……

Compte à créditer – Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale

Numéro **:** …….

Code Banque : ……

Code guichet : …….

Clé **:** …….

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :…….

VII- AVANCE/ACOMPTES

AVANCE (*Article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)*

Je renonce au bénéfice de l'avance ☐ J'accepte l'avance ☐

(Cocher la case correspondante)

ACOMPTES (*Article R. 2191-20 du code de la commande publique*)

Je renonce au bénéfice des acomptes ☒ J'accepte les acomptes ☐

(Cocher la case correspondante)

VIII- ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L2141-1 à L2141-6, Article R. 2143-3, Article R3123-16 du code de la commande publique et pour tout autre motif d'exclusion prévu par le même code, relatif aux marchés publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 2141-4 du code de la commande publique, Article L. 2242-1, Article L1132-1, Article L8211-1 et suivants du code du travail sur le travail illégal.

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles Article L8221-1, Article L8221-3, Article L8221-5, et Article L8241-1 du code du travail.

IX- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes par ordre décroissante :

Documents contractuels

- L'acte d'engagement (AE), complété, paraphé et signé et sa DPGF dument remplie
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), paraphé et signé

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), paraphé et signé
- Le mémoire technique
- L'attestation de visite obligatoire (sous réserves des stipulations de l'article 7.3 du CCAP)

Autres documents obligatoires

- D.U.M.E ou les imprimés DC1, DC2
- Moyens et compétences nécessaires à l'exécution du marché
- Les déclarations et attestation sur l'honneur conformément aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ; les articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail) ou D. 8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (liste des salariés étrangers) du Code du travail.
- Attestation URSSAF
- Extrait Kbis
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Références requises relatives à la capacité professionnelle
- R.I.B ou R.I.P

X- SIGNATURE

1- Signature du marché par le titulaire individuel :

Fait en un seul original,

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	**Lieu et date de signature***	**Signature*** *[Précédée de la mention¨ Lu et approuvé¨]*

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

2- Signature du marché public en cas de groupement :

Fait en un seul original,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (Article R.2142-23 ou article R.2342-12 du code de la commande publique) :

……*

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	**Lieu et date de signature***	**Signature*** *[Précédée de la mention¨ Lu et approuvé¨]*

(*) Le signataire (mandataire) doit avoir le pouvoir d'engager tout le groupement.

3- Identification et signature de l'acheteur

Fait en un seul original,

- **Désignation de l'acheteur**

VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

- **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R.2391-28 du même code (nantissement ou cession de créance)**

Monsieur Nadim ABOU-KANDIL, directeur du pôle Ressources et Moyens – 02 32 82 22 23 – nadim.abou-kandil@maromme.fr

- **Nom, prénom, qualité du signataire du marché public**

Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de Maromme, ou son représentant dûment habilité.

Signature

À : Maromme

Le .....

Pour le Pouvoir Adjudicateur,

XI- NOTIFICATION

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché*» :

A……..le……

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

A……..le……

Signature du titulaire

XII- NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*)

……

……

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

……

……

3 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

……

……

Et qui doit être exécutée par ……

En qualité de : ☐ Membre d'un groupement d'entreprises ☐ Titulaire du marché

Fait à Maromme, le ……

LE MAIRE

DAVID LAMIRAY

Cadre réservé à l'administration*